



**SYNDICAT DES SYLVICULTEURS
DU SUD-OUEST
Maison de la Forêt
6 Parvis des Chartrons
33075 BORDEAUX CEDEX**

2015-2030 : un nouveau Plan de Développement Forestier

PAR EMMANUEL DE MONTBRON, PRESIDENT DELEGUE DU CPFA

Assemblée Générale du 18 septembre 2015

MORCENX (Landes)

PREAMBULE : Un peu d'histoire...pour mieux construire l'avenir !

Dans le Massif des Landes de Gascogne, dès les années 1950, l'organisation de la Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) exigeait une gestion forestière ad hoc. Pour ce faire, les professionnels ont défini des besoins en termes de Développement Forestier. S'inspirant du modèle agricole, ils décidèrent, dans le cadre du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest (SYSSO), de répartir, sur le territoire forestier, des GPF (Groupements de Productivité Forestière) chargés de diffuser les meilleures techniques de sylviculture auprès des propriétaires forestiers. Pour les doter de moyens, le Syndicat s'adressa aux Chambres d'Agriculture dont les recettes intégraient le foncier forestier, via la taxe additionnelle sur la Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB).

C'est ainsi que, dès 1958, le premier conseiller forestier fut recruté et affecté au GPF Sud-Gironde. Pour coordonner l'ensemble de cette démarche entre les Chambres d'Agriculture et les GPF, le Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest crée le CPFA (Centre de Productivité et d'Action Forestière) en 1958. Dès sa création, il a été chargé de faire l'interface entre la Station de Recherches Forestières de l'INRA (Pierroton-Cestas), les GPF, les sylviculteurs membres et les Chambres d'Agriculture.

Le CRPF a concouru à cette action à partir de 1975.

La sylviculture du pin maritime a été le moteur principal de ce développement, s'appuyant sur des sylviculteurs motivés et sur une commercialisation de leurs produits rendue possible par une industrialisation progressive et forte de leurs débouchés.

Ce contexte a permis les gains que l'on connaît et dont profite l'ensemble de la filière aujourd'hui.

Grâce à l'amélioration des techniques de sylviculture, à l'expérimentation et à la sélection génétique, la production moyenne est passée de 4 m³ / ha / an dans les années 50, à +- 12 m³ / ha / an de nos jours. En l'espace de 30 ans, la récolte est passée de 4 millions de m³ à 9 millions de m³.

Dans le même temps, les frais de reboisement et d'exploitation forestière ont baissé grâce à la mécanisation. Ceci a permis de continuer à approvisionner l'aval à des prix compétitifs et à compenser la baisse des prix du bois en francs constants depuis plusieurs décennies.

Aujourd'hui, ce dossier reste stratégique et plusieurs éléments importants nous amènent à réfléchir à un nouveau plan de développement :

- Les deux tempêtes de 1999 et 2009 ont changé beaucoup de choses, que ce soit dans les têtes ou dans les parcelles (prise de conscience du risque, perte du capital sur pied, déséquilibre offre/demande sur certains types de bois, ...).
- De nouveaux marchés émergents se développent fortement (Bois Energie, Chimie verte...) tandis que d'autres cherchent un second souffle (Sciages, Bois d'Œuvre, parquet lambris...).
- L'organisation et le financement du développement forestier s'est beaucoup complexifié, entre CPFA, CRPF puis CNPF, Chambres d'Agriculture.

- La nouvelle organisation des Régions qui se profile va toucher le développement, que ce soit dans les CRPF, les Chambres d'Agriculture, l'Administration ou dans les collectivités territoriales.
- Les financements se réduisent et doivent être optimisés pour être pérennisés.

Nous avons donc à réfléchir ensemble à un nouveau projet de Développement :

- définir des objectifs et des orientations dans l'intérêt de la filière et notamment des sylviculteurs.
- mettre en place une organisation et des financements adaptés.

Les acteurs qui composent cette filière ont chacun une responsabilité majeure.

Les sylviculteurs n'y échappent pas et ils doivent dès maintenant mettre en place un grand projet de production adapté aux besoins industriels d'aujourd'hui et de demain qui seront nos débouchés !

Pour réussir, les sylviculteurs ont besoin de maîtriser leur Développement Forestier !!! La réussite de la filière en dépend !! Conscients de cette responsabilité, les sylviculteurs, regroupés autour du SYSSO, proposent un nouveau projet qui doit être conduit dans le cadre du CPFA. Celui-ci conserve son caractère fédérateur du développement des autres essences et des autres massifs forestiers de la Région, mais ce programme servira de pilote qui pourra être repris et adapté aux autres contextes régionaux.

Ce Programme de Développement Forestier vise principalement la sylviculture du pin maritime dans le massif des Landes de Gascogne pour les 15 prochaines années, ce qui nous semble être une durée adaptée et intermédiaire entre les besoins à moyen terme de nos industriels et nos investissements sylvicoles à plus long terme.

Il s'appuie sur les travaux du GIS Pin Maritime du Futur et notamment sur le programme PINASTER. Mais il doit aussi s'appuyer sur les connaissances et les besoins des sylviculteurs.

Le fondement de toute politique de Développement Forestier est d'apporter au sylviculteur un service, une plus-value, une meilleure valorisation. Ce principe fondamental doit guider la mise en œuvre de ce programme.

Son objectif est de concourir à l'augmentation de la production eu égard aux besoins d'une société dont la population augmentera de 7 à 10 milliards d'individus jusque dans les années 2050. Pour la France métropolitaine, la population devrait passer de 65 à 71/72 millions d'habitants.

Plus localement, il doit permettre d'assurer l'approvisionnement en quantité et qualité adaptées à nos débouchés, tout en assurant une meilleure rentabilité pour le sylviculteur producteur.

Ce faisant, cette nouvelle politique de développement et de valorisation de la ressource à l'échelle du Massif des Landes de Gascogne générera plus d'investissements et donc plus d'emplois, le Massif des Landes de Gascogne constituant à lui seul une économie géographique de territoire correspondant au document de la DREAL « Valeurs et enjeux du Massif des Landes de Gascogne ».

LES PRIORITES :

Pour atteindre les objectifs de ce nouveau programme de Développement Forestier, dans l'intérêt des sylviculteurs, l'articulation devra s'organiser entre quatre axes :

- 1 – La protection des forêts/changement climatique
- 2 – Les techniques sylvicoles/productivité/rentabilité de la forêt cultivée
- 3 – La quantification et qualification de la ressource
- 4 – La formation/information des sylviculteurs

Il s'agit ici de vous présenter les axes de ce nouveau Plan de Développement Forestier qui a été validé par les Conseils d'Administration du CPFA et du Syndicat.

LES AXES DE CE NOUVEAU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT FORESTIER

Investir dans nos forêts, les gérer, les entretenir, nécessite d'abord de sécuriser et d'assurer cet investissement. C'est dire l'importance désormais de la gestion du risque, de protéger nos forêts.

Premier axe prioritaire :

I - LA PROTECTION DES FORETS

Les forêts en général, la forêt des Landes de Gascogne en particulier, sont confrontées à des menaces grandissantes :

- la pression sociale, l'urbanisation, avec leurs corollaires, la fragmentation et les feux de forêt ;
- les utilisations concurrentes du foncier : l'agriculture, les infrastructures, le photovoltaïque... ;
- le grand gibier ;
- le changement climatique et ses effets collatéraux sur les peuplements forestiers, les tempêtes, les incendies (foudre), l'évolution des cortèges parasites etc ...

L'augmentation régulière de ces risques nous oblige à anticiper sur la probabilité et la potentialité de chaque risque. Des moyens financiers nécessaires à cette protection des écosystèmes forestiers devront être engagés.

1.1 La Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)

La politique de DFCI, c'est-à-dire la prévention des risques de feu en corrélation avec les services de lutte (SDIS), fait l'objet d'une organisation exemplaire sur le massif, dont le fondement juridique relève encore de l'Ordonnance du 28 avril 1945 (article L.133-7 du Code Forestier). Il est utile de rappeler que c'est le Syndicat des Sylviculteurs qui est à l'origine de cette organisation et veille encore à son autonomie dans l'intérêt des sylviculteurs, qui cotisent pour ce faire.

Toutefois, il convient de souligner deux tendances fortes dont il faut prendre toute la mesure :

1.1.1 L'augmentation des risques postule des moyens financiers supplémentaires pour renforcer les moyens en travaux de prévention (mises aux normes et entretien des pistes et réseaux d'eau) et en dispositifs de prévision de plus en plus sophistiqués.

Il faut citer notamment les surfaces importantes en jeunes reboisements (tempête de 1999 près 120 000 ha et tempête de 2009 plus de 200 000 ha) qui représentent un enjeu d'avenir pour la filière, particulièrement exposées au risque incendie de par la masse inflammable et les difficultés de pénétration qu'elles représentent.

Il faut citer également la problématique de l'interface forêt/urbanisation, lieux de nombreux départs de feux, sur lesquels la protection des habitations prime sur la protection des forêts, ce qui, bien qu'on le comprenne naturellement, pose un problème aux forestiers.

1.1.2 Le fonctionnement des ASA est en butte à deux difficultés, la première est la complexité croissante des procédures qu'il conviendrait de revoir complètement au regard de l'efficacité historique du système. La deuxième, conséquence directe de la première, est le fait que les sylviculteurs bénévoles pour gérer les ASA se font de plus en plus rares, effrayés par la bureaucratisation de leur fonctionnement et les responsabilités engagées (Loi sur l'Eau...). C'est toute la politique publique de protection des biens et des personnes qui, à terme, peut être menacée.

1.2 La défense phytosanitaire

Je n'y reviendrai pas, Eric Dumontet vous a exposé le dispositif que votre Syndicat est en train de mettre en place.

1.3 L'explosion de la population des cervidés et sangliers

Depuis des décennies, l'augmentation des cheptels, de chevreuils d'abord et de cerfs ensuite, était régulière. Elle a explosé après les tempêtes (sans oublier parallèlement l'augmentation des bandes de sangliers).

Évidemment, les dégâts en forêt ont aussi explosé, notamment sur les jeunes peuplements consécutivement aux tempêtes. Au point qu'il a été décidé avec les Fédérations de Chasseurs de créer un Observatoire Régional des dégâts de gibier pour suivre leur évolution¹.

Ce dossier devient très sensible sachant que, si les populations de grands gibiers augmentent, le nombre de chasseurs, lui, baisse .. !

¹ C'est le GIP ATGeRi qui gère les systèmes cartographiques aussi bien pour la DFCI et la Caisse Phyto Forêt que pour les reboisements (Plan Klaus) etc...

Or, les dégâts de cerfs, en particulier sur les jeunes peuplements dans la zone de reconstitution de la tempête Klaus, seront fatals.

La gravité de cette situation appelle des mesures d'urgence, exceptionnelles, pour faire baisser de manière drastique pendant les 15 prochaines années le cheptel de cervidés. C'est le plan chablis qui est en cause, soit, à ce jour, plus de 400 Millions d'euros d'investissement au profit d'une filière sylvo-industrielle et, une fois de plus, les sylviculteurs seront victimes et responsables sur le plan juridique.

1.4 La fragmentation de la forêt et le foncier

La seule chose qui ne se fabrique pas, c'est : la terre !!

L'augmentation de la population, les processus de métropolisation (l'urbanisation), la mobilité et les échanges subséquents, conduisent à la multiplication des infrastructures (réseaux routiers, ferrés, électriques etc...).

Par suite les besoins alimentaires augmentent également et donc, le besoin de terres agricoles...

Un Observatoire des espaces Naturels, Agricoles, Forestiers et Urbains (NAFU) a été créé et géré à cet effet par le GIP ATGeRi.

Cet Observatoire permet de suivre le changement d'affectation de sols, et ainsi, de mesurer la pression urbaine, notamment sur les terres agricoles et forestières. Il s'agit là d'un outil de suivi et de protection des espaces qui doit aider à la mise en œuvre des politiques publiques. Sujet d'autant plus sensible que la fragmentation est un facteur aggravant des risques dans la gestion de nos forêts.

Le regroupement de la petite propriété, réalisé à l'occasion du traitement des tempêtes, doit être poursuivi en fonction des objectifs fixés et de la procédure de suivi mise en œuvre, qui a prouvé son efficacité.

Au-delà, un travail d'animation ciblé est incontournable pour favoriser la restructuration foncière ou le regroupement des propriétaires, afin de faciliter les travaux de sylviculture et d'exploitation forestière des petites parcelles. C'est une des conditions pour améliorer la collecte de la ressource.

Enfin, identifier les parcelles sous-productives à proposer en compensation de défrichement, permettrait d'améliorer la production du massif. La création d'une bourse des terrains disponibles ainsi que la rédaction d'un modèle de convention à l'intention des propriétaires forestiers avec des itinéraires types permettraient de mieux valoriser cette disposition favorable à la filière.

II - ORGANISATION ET ORIENTATIONS DU DEVELOPPEMENT DE LA FORET CULTIVEE

Il m'appartient ici de fixer les quelques directions qui sont développées dans le nouveau Programme de Développement Forestier, et ce, jusqu'aux centaines de parcelles d'expérimentation qui sont suivies par les équipes du CRPF et de l'IDF, en collaboration avec les chercheurs de l'INRA. Nous ne soulignerons jamais assez le caractère exceptionnel dans le Sud-Ouest de ces relations, depuis 50 ans, avec la station forestière de l'INRA Pierroton/Cestas. Je n'oublie pas non plus le rôle de la Coopérative ALLIANCE dans ce domaine et ce, depuis longtemps. C'est grâce à cet ensemble que la forêt cultivée de pin maritime s'est considérablement développée et nous allons continuer à le faire ensemble.

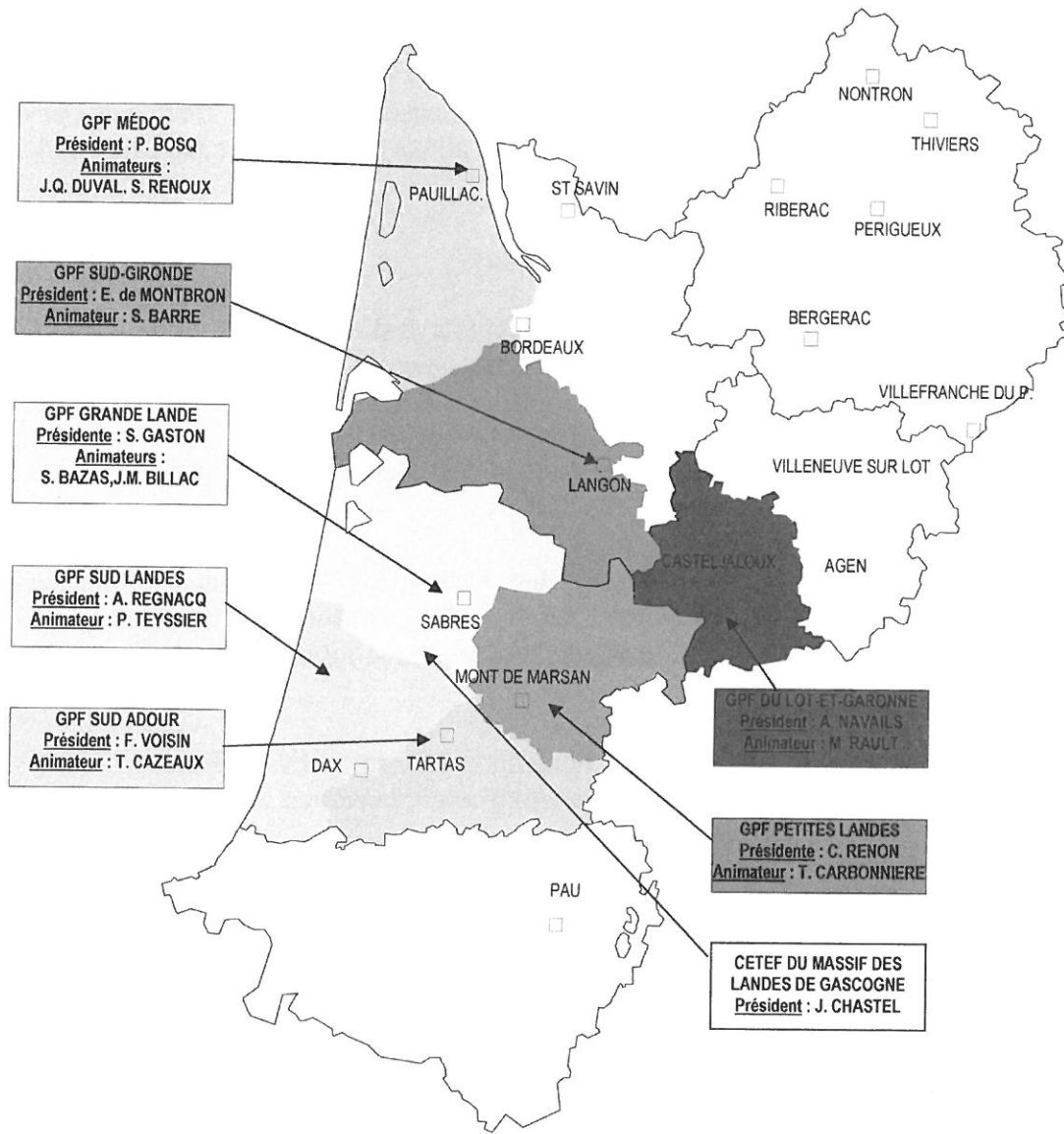
2.1 Un organigramme toujours pertinent

Comme nous l'avons déjà vu, le Centre de Productivité et d'Action Forestière (CPFA) a pour objet de fédérer les Groupements de Productivité Forestière (GPF ou GVF ou encore GDF) et les Centres d'Etudes et d'Expérimentations Forestières (CETEF) dont la fonction, comme leur nom l'indique, est plus spécialisée. Fort de ces membres et de leur rôle de vulgarisation auprès des sylviculteurs, le CPFA assure aussi le rôle d'interface à deux titres :

- d'abord vis-à-vis des employeurs des techniciens et ingénieurs forestiers (les conseillers forestiers) que sont les Chambres d'Agriculture et le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), sous tutelle depuis une loi de 2005, du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF),
- ensuite, vis-à-vis de la Recherche Forestière (cf. station INRA Pierroton-Cestas, GIS Pin Maritime du Futur, Institut de Développement Forestier...).

S'agissant du massif des Landes de Gascogne, la cartographie ci-après illustre l'organisation du Développement Forestier sur le massif.

Compte tenu de l'activité, le rôle du CPFA devra être renforcé, tant vis-à-vis de la future Chambre Régionale d'Agriculture que du futur CRPF/CNPF, que vis-à-vis de partenaires comme Alliance Forêts Bois, le FCBA etc...



2.2 Réformer les circuits financiers

Pour des raisons historiques, les personnels techniciens et ingénieurs du développement forestier sont financés via la taxe additionnelle prélevée au bénéfice des Chambres d'Agriculture sur l'Impôt Foncier Non Bâti, que chaque propriétaire forestier paie sur chaque hectare de forêt. Ce que nous appelons les centimes forestiers.

Autrement dit, l'animation du Développement Forestier est entièrement autofinancée par les sylviculteurs. Les subventions de l'Etat viennent compléter les budgets des CRPF, principalement pour les missions qu'ils exercent en tant qu'établissement public au titre de l'Etat (PSG, document de gestion etc...).

Financement parfois complété par la Région et/ou les départements pour des actions particulières.

Dans ce circuit un peu complexe, une réalité domine : tous les centimes forestiers payés par les cotisations des sylviculteurs ne retournent pas à la forêt. 50 % sont conservés et utilisés par les Chambres d'Agriculture, dont une faible partie utilisée pour la forêt et 50 % remontent à Paris au CNPF, qui les redistribue dans les CRPF (déduction faite de ses frais de fonctionnement) selon des critères étonnants qui n'ont pas été actualisés depuis longtemps... !

Le Syndicat a la charge de négocier avec le Ministère une réforme de ce système afin d'obtenir que les centimes forestiers soient affectés au Développement Forestier.

2.3 L'Avenir des PPRDF

Dans cette perspective, le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier des Landes de Gascogne est une première étape vers une meilleure répartition des centimes forestiers dédiés à des actions forestières (cf. Loi de 2010 et L.A.F de 2014).

Il reste que ce nouveau dispositif a déjà été modifié par la L.A.F. de 2014, prévoyant que les fonds issus des centimes forestiers affectés par les Chambres d'Agriculture à ces actions passeraient désormais par le Fonds Stratégique Forêt Bois pour être ensuite dévolus aux DRAAF qui en assureraient le fonctionnement. Nouvelle procédure, bien lourde, qui ne nous paraît pas apporter toutes les garanties pour récupérer ces moyens financiers.

Par ailleurs, il conviendra peut-être de faire évoluer l'application de ce Plan plutôt vers telle ou telle action prioritaire suivant la situation « géo-climatique » du massif, c'est-à-dire suivant sa particulière sensibilité aux aléas (feu, parasites, l'eau aussi...) nécessitant une gestion quotidienne et une surveillance de plus en plus « pointue ».

2.4 Orientations et développement de la forêt cultivée

Comme nous l'avons déjà évoqué, les deux tempêtes que nous avons subies nous ont amenés à reconsidérer totalement nos sylvicultures et nos choix de gestion. Certains propriétaires, perturbés par les pertes engendrées par ces catastrophes, sont tentés de remettre en cause un certains nombres d'acquis.

D'autre part, nous avons accumulé 60 ans d'expériences, d'expérimentations et d'évolutions, dont il n'est pas inutile de faire un bilan.

C'est l'objet d'un document intitulé « Inventaire des connaissances techniques », réalisé par les équipes du CRPF d'Aquitaine et de l'IDF dans le cadre de ce nouveau Programme de Développement Forestier 2015-2030, qui sera mis à votre disposition et repris dans chaque GPF.

Vous comprendrez qu'il est difficile d'en faire un résumé, aussi je me contenterai d'évoquer :

- ce qu'il contient,
- à qui il s'adresse,
- comment l'utiliser,
- et de lancer les pistes principales sur lesquelles travailler dans les années qui viennent.

Il contient la somme des connaissances et expérimentations qui ont été mises en place et acquises depuis 60 ans, y compris des techniques qui n'ont plus cours aujourd'hui mais qui ont eu le mérite d'être essayées à un moment donné.

Il contient également la somme des situations et itinéraires que l'on rencontre sur le massif, de façon la plus exhaustive et la plus neutre possible, sans donner d'orientation particulière ou partisane.

Il s'adresse à tous les propriétaires forestiers, gestionnaires et aux personnes qui s'intéressent à la sylviculture.

Il appartient à chacun de se faire sa propre opinion sur les itinéraires et les techniques évoquées.

Il n'en reste pas moins que notre Programme de Développement doit atteindre les objectifs fixés plus haut, à savoir ;

- l'amélioration de la rentabilité pour le propriétaire forestier,
- l'approvisionnement d'une filière génératrice de richesse et d'emplois, en quantité et qualité adaptées.

Dans notre massif aquitain, les sylviculteurs tirent l'essentiel de leur revenu de la vente de leurs bois. L'amélioration de leur revenu passe donc par l'augmentation de la productivité, c'est-à-dire produire plus en maîtrisant les coûts.

Cela rejoint l'objectif de nos clients qui souhaitent pouvoir s'assurer de leurs approvisionnements à des coûts compétitifs.

Notre Programme de Développement devra donc être axé prioritairement sur les techniques et les itinéraires qui permettent d'assurer ce double objectif.

Cela passe par la poursuite des gains obtenus sur :

- la génétique et la forêt de plantation,
- la mécanisation,
- l'optimisation de la production par le rythme et le nombre d'éclaircies,
- l'adaptation aux changements climatiques,
- l'adaptation de nouveaux itinéraires liés à de nouveaux marchés (Bois Energie, Chimie verte...) ou de nouveaux enjeux (limitation de l'exposition du capital aux risques, volume unitaire objectif lié aux marchés...).

Les récents travaux du CETEF sur les premières éclaircies ont mis en lumière le décalage entre la réalité des volumes trouvés dans nos parcelles et les prévisions des tables de production. Ces prévisions étant un élément important dans le choix des itinéraires, celles-ci doivent être revues et corrigées pour tenir compte des gains liés à la génétique et à la sylviculture.

Nous devons également améliorer la prise en compte des aspects économiques (observatoires des prix et des coûts, rentabilité..., développement et adaptation des modèles de croissance et des simulations technico-économiques des itinéraires).

Enfin, nous devons intégrer et apprendre à utiliser les nouvelles technologies numériques et d'informations appliquées à la forêt (cartographie, géolocalisation, informations provenant de l'informatique embarquée dans les moyens d'exploitation, mutualisation des données via le GIP ATGeRi...).

Ce programme sera mis en place, je le répète, avec des partenariats adaptés (Coopératives, ETF, FCBA, Recherche...) car il faut travailler plus groupés dans le respect des rôles et des responsabilités de chacun.

III - SUIVI DE LA QUANTIFICATION ET QUALIFICATION DE LA RESSOURCE

La démarche que nous entreprenons dans le développement forestier, dont nous vous avons présenté les axes prioritaires, doit se traduire par une valeur ajoutée pour le sylviculteur : une amélioration de la rentabilité des investissements forestiers, c'est-à-dire, in fine, une amélioration du revenu du sylviculteur.

Les questions posées sur la ressource disponible après les deux tempêtes, les différentes interprétations à partir d'une même étude ressource et leurs conséquences sur les marchés et sur l'approvisionnement de l'aval ont mis en avant la nécessité d'avoir une appréciation de cette ressource plus précise.

Pour ce faire, avec le Syndicat, et nous l'espérons avec l'appui du Pôle Producteur, le projet est de proposer une nouvelle politique de l'offre basée sur la Quantification et la Qualification de la Ressource, c'est-à-dire être capable de disposer non seulement d'un inventaire par classe d'âge, mais aussi et surtout d'un inventaire des peuplements par classe de diamètre.

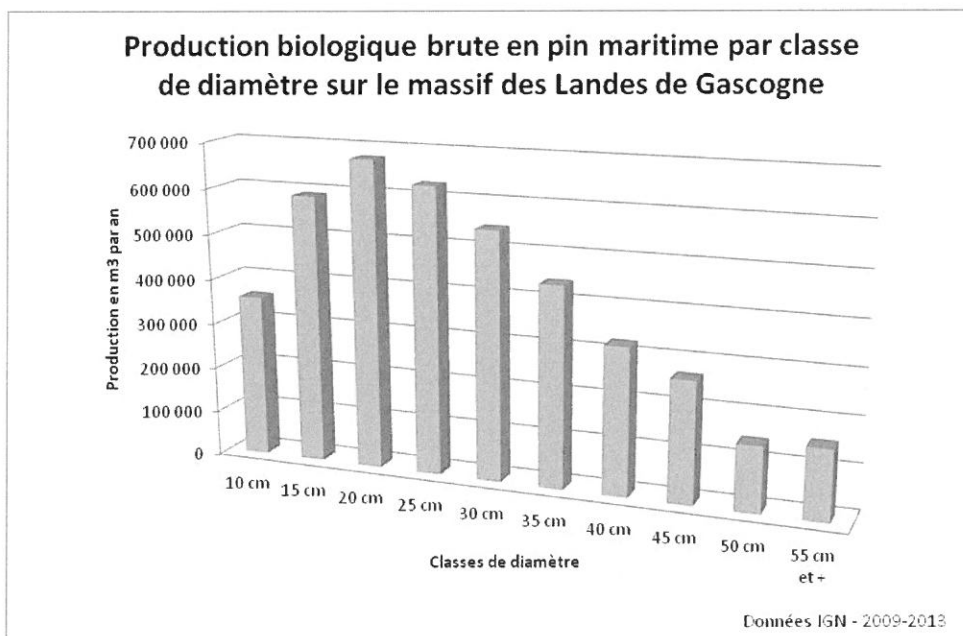
Cette information capitale permettra aux sylviculteurs de mieux valoriser la vente de leurs bois, en répondant plus précisément aux besoins des industriels. Besoins que les industriels ne manqueront pas d'exprimer car ils auront compris, de leur côté, la valeur ajoutée de cette nouvelle politique de l'offre pour la qualité, la régularité de leur approvisionnement et de leur process industriel.

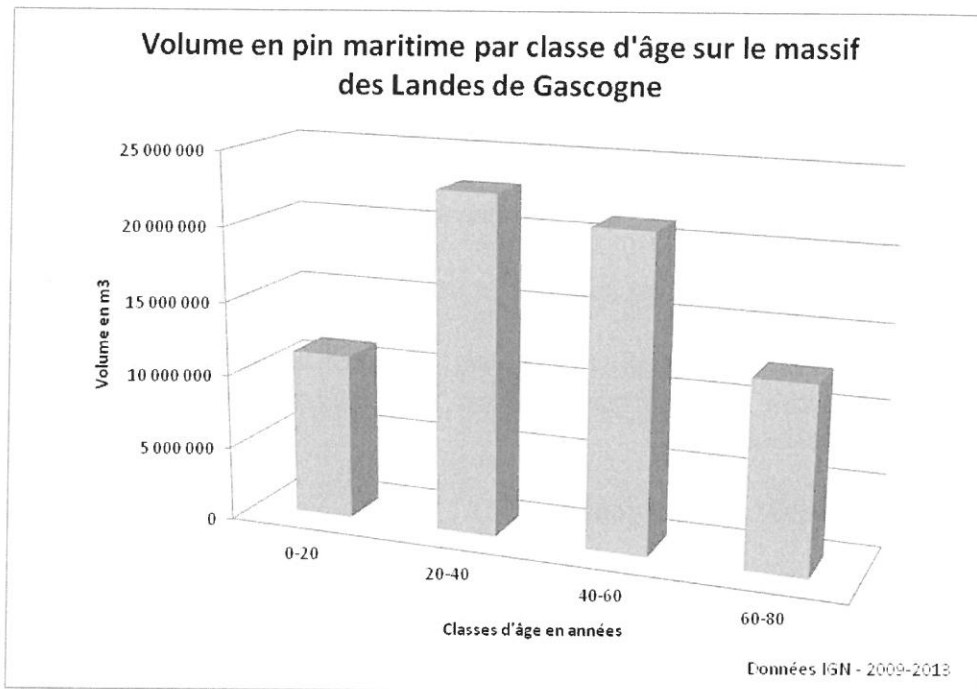
Il s'agit là d'un projet gagnant-gagnant dans l'intérêt général de la filière.

C'est un projet dont nous espérons l'aboutissement dès l'année 2016.

C'est l'Observatoire Stratégique du Syndicat qui a conçu ce projet et, d'ores et déjà, nous pouvons vous livrer quelques orientations. De nombreuses données existent déjà, notamment près des services de l'Inventaire Forestier de l'IGN.

Ces deux tableaux donnent la tendance vers laquelle nous nous engageons dans la qualification de la ressource. A terme, nous pourrions « géo-localiser » cette ressource selon sa qualification mais, pour cet exposé, nous en resterons à l'échelle du massif, stade auquel ces données sont d'ores et déjà disponibles.





Il nous faut travailler quant à l'interprétation de ces données et, dans un second temps, à leur spatialisation. Néanmoins, à propos de la ressource, il apparaît qu'il y a en volume autant de m³ dans les peuplements de moins de 40 ans que dans ceux de 40 ans et plus. C'est déjà une nouvelle rassurante... Par ailleurs, il apparaît que les jeunes peuplements jusqu'à 35 cm s'accroissent de plus de 3 millions de m³ par an. Il y a donc encore du bois dans le massif.

L'ambition de cette entreprise originale ne vous échappera pas et elle justifie l'engagement politique que vos représentants prennent, en corrélation avec le nouveau programme de Développement Forestier.

Vous pouvez mesurer ainsi la pertinence et l'importance stratégique de ce projet qui vous est présenté aujourd'hui.

IV - FORMATION ET INFORMATION DES SYLVICULTEURS

Ce projet de Développement Forestier, pour atteindre sa pleine efficacité, devra être complété par un Plan de Formation à l'intention des sylviculteurs, en particulier à ceux qui exercent des fonctions dans les différentes organisations (administrateurs des GPF et CETEF, Syndics et Présidents d'ASA de DFCI, délégués du Syndicat, sans oublier les FO.GE.FOR, etc...).

Les conseillers forestiers seront aussi sollicités et impliqués pour ce faire.

Le renouvellement des propriétés forestières, par transmission ou acquisition, rend indispensable la formation et l'information de ces nouveaux propriétaires, dont la forêt n'est souvent pas l'activité principale.

Deux types de formations / informations :

- organisation professionnelle, rôle, fonctionnement, liens, le but étant d'améliorer le fonctionnement et l'efficacité, ainsi que d'assurer le renouvellement des responsables ;
- informations techniques, juridiques, fiscales, administratives et diffusion des connaissances, recueil des questions et préoccupations des propriétaires.

Un programme sera établi à cet effet avec des séances décentralisées, «chapeautées» par les GPF, chacun dans leur zone géographique. Le contenu et le calendrier seront organisés par le CPFA en coordination avec le Syndicat.

Quant à l'information, les médias classiques (Tronc Commun, Forêt de Gascogne) sont à maintenir ou à développer. Il conviendra également d'utiliser les nouvelles technologies de communication : internet, sms, réseaux sociaux via le site du Syndicat, afin de mobiliser un maximum de propriétaires forestiers et du CRPF.

Je voudrais terminer en remerciant tous ceux qui œuvrent d'ores et déjà pour le Développement Forestier :

- d'abord les propriétaires forestiers bénévoles qui s'investissent dans nos différents organismes professionnels forestiers ;
- mais également tous les personnels, techniciens, ingénieurs de ces mêmes organismes : CPFA, CRPF, Chambre d'Agriculture, INRA, FCBA, Coopératives...

Nous comptons sur vous tous pour poursuivre cette aventure ensemble !

* * *